



## Service Public d'Assainissement Non Collectif

<p><b>Service chargé du contrôle :</b></p> <p><b>SPANC du Pays Fertois et du Bocage Carrougien</b> Le Bourg – 1 rue Auguste Durand 61 600 MAGNY-LE-DÉSERT</p> <p>tél. 02.33.30.65.40  <a href="http://www.ccpfbc.fr">www.ccpfbc.fr</a> <a href="mailto:m.quellier@ccpfbc.fr">m.quellier@ccpfbc.fr</a></p>	<p><b>Cadre réservé aux services administratifs</b></p> <p><b>DEMANDEUR :</b> .....</p> <p><b>Dossier n° :</b> _ _ - _ _ _ _</p> <p><b>Commune :</b> .....</p> <p><b>Dossier déposé le</b> .....</p> <p><input type="checkbox"/> <b>Installation neuve</b>    <input type="checkbox"/> <b>Réhabilitation</b></p>
---	--

### DEMANDE D'INSTALLATION D'UN SYSTÈME D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Ce formulaire est à remplir si vous projetez :

- la création d'un système d'assainissement non collectif
- la réhabilitation d'un système d'assainissement non collectif déjà existant.

Une fois complété, ce formulaire et les documents devant l'accompagner (liste ci-dessous) seront à transmettre à :

**Communauté de Communes du Pays Fertois et du Bocage Carrougien  
Le Bourg  
61 600 MAGNY-LE-DÉSERT**

#### Liste des pièces à joindre à cette demande :

- Plan de situation au 1/20.000<sup>ème</sup>
- Plan de masse au 1/200<sup>ème</sup> ou 1/500<sup>ème</sup> indiquant l'emplacement de l'immeuble, de l'assainissement (collecte, pré-traitement, traitement, regards, ventilation, le cas échéant le rejet des eaux traitées), le dispositif d'évacuation des eaux de pluie, et l'environnement (zones de stationnement et de circulation des véhicules, bâtiments annexes, surfaces imperméabilisées ou destinées à l'être, pentes du terrain, puits ou captages ou forages utilisés pour l'alimentation en eau potable sur la parcelle ou à proximité, fossés, mares et cours d'eau adjacents, talus, arbres, buissons, haies, jardin potager, etc...)
- Plan en coupe de la filière et de l'habitation recommandé
- Etude de filière (obligatoire en application du règlement du SPANC adopté par le Conseil Communautaire le 22 mars 2021) en un seul exemplaire papier
- Pour les dispositifs de traitement avec drainage, une autorisation de rejet des eaux traitées (modèle en annexe)
- En cas de rejet de l'installation d'assainissement non collectif dans un puits d'infiltration : dérogation du Préfet
- En cas de présence d'un puits dans un périmètre de 35 m : une attestation sur l'honneur indiquant que l'eau de ce puits n'est pas destinée à la consommation humaine ou animale (modèle en annexe)

## IDENTIFICATION DU PÉTITIONNAIRE (PROPRIÉTAIRE)

### Propriétaire :

Nom : .....

Prénom : .....

Adresse actuelle :  
.....

Code Postal : ..... Ville : ..... date de naissance (obligatoire) : .../... / .....

Lieu de naissance (obligatoire) : ..... Département de naissance (obligatoire) : ....

Téléphone (obligatoire) : ..... Téléphone portable : .....

Email : .....

### Conjoint :

Nom : .....

Prénom : .....

## ADRESSE DU PROJET

### Localisation :

Adresse :  
.....

Code Postal : ..... Ville : .....

### Références cadastrales :

Section – N° de parcelle : .....

➔ *En cas de projet implanté sur une parcelle dont vous n'êtes pas propriétaire, prévoir la formalisation d'une servitude d'occupation.*

## RÉALISATION DU PROJET

### Nom, adresse du concepteur du projet (le cas échéant, indiquer les coordonnées du bureau d'études)

Code Postal : ..... Ville : .....

Téléphone : ..... Téléphone portable : .....

Email : .....

### Nom, adresse de l'installateur prévu

Code Postal : ..... Ville : .....

Téléphone : ..... Téléphone portable : .....

Email : .....

**Remarque : l'étude de filière est obligatoire (article 8.2 du règlement du SPANC)**

## CARACTÉRISTIQUES DE L'IMMEUBLE

### Nature du projet :

Construction neuve

Réhabilitation de l'existant

### Maison d'habitation :

Nombre de pièces principales .....

Nombre de chambres .....

Résidence Principale  Résidence secondaire

### Autres :

Hôtel : nombre de chambres .....

Restaurant : nombre de couverts .....

Autre .....



## **IMPORTANT :**

Le dispositif d'assainissement doit être implanté hors des zones de circulation et de dépôt de charges lourdes.

Les regards de la fosse toutes eaux et du dispositif de traitement doivent rester accessibles afin de pouvoir s'assurer du bon fonctionnement de l'assainissement dans le temps.

Sa surface ne doit pas être cultivée ni arborée, mais seulement engazonnée.

### **À LIRE ATTENTIVEMENT et À SIGNER**

Je soussigné(e) (nom et prénom) ..... m'engage :

- 1) à ne réaliser l'installation qu'après réception de l'avis favorable sur le projet et conformément au projet accepté par le contrôle de conception,
- 2) à acquitter la redevance correspondante à réception de l'avis établi par le SPANC à l'issue du contrôle de conception du projet s'élevant à **95,00 € TTC\***,
- 3) à demander le contrôle de bonne exécution (**au moins 3 jours ouvrés avant le début des travaux**) auprès du SPANC de la Communauté de Communes du Pays Fertois et du Bocage Carrougien au 02.33.30.65.40, pour intervenir durant les travaux et en tout état de cause avant remblaiement,
- 4) puis, à acquitter la redevance correspondante à réception de l'avis établi par le SPANC à l'issue du contrôle de bonne exécution du projet s'élevant à **135,00 € TTC\***,
- 5) Toute contre-visite sera facturée **120,00 € TTC\***. Tout déplacement sans intervention (absence au RDV ou refus d'accès) sera facturé **70,00 € TTC\***.

*\* Selon le règlement du SPANC, le coût de ces différentes prestations est susceptible d'évoluer. Par conséquent, le montant facturé correspondra au tarif en vigueur à la date de chaque intervention.*

Fait à ..... le .....

Le Pétitionnaire,